

2 *maill. au cy.*

(*Mar 1795*)

35 29

c.D.

AU COMITÉ

*FB
97293
AUC*

DE SALUT PUBLIC.

OBSERVATIONS.

*Sur une note remise par Dufay, Garnot, Mils,
Belley et Boisson.*

CITOYENS-REPRÉSENTANS,

Il vous a été remis le 29 prairial dernier une note signée par les individus que Sonthonax a fait nommer et Robespierre admettre comme députés de la partie du nord de St. Domingue.

Cette note captieuse tend à vous induire en erreur. C'est à nous d'en prévenir l'effet. C'est à nous de vous mettre sous les yeux la vérité, parce que les intérêts des vrais français de St. Domingue nous sont confiés.

Les signataires de la note prétendent qu'ils n'ont été que *vaguement* dénoncés jusqu'au 29 prairial; ils cherchent à faire oublier qu'avant même leur arrivée en France on a dit, écrit et

93109

60136



Reseau des bibliothèques
Ville de Pointe-à-Pitre

singé officiellement, qu'ils étoient des assassins, des dévastateurs, des brigands; qu'ils n'étoient pas et n'avoient pas pu être députés par les Colons français de la partie du nord de la colonie, puisqu'à l'époque de leur prétendue nomination, ils étoient tous égorgés ou enfuis de St. Domingue.

Cependant d'après la note, il paroîtroit que cette dénonciation ne porte que sur l'illégalité des pouvoirs. On s'étaye à cet égard de l'observation du président. Ce n'est pas la première fois que Bréard, trompé peut-être, a lui-même trompé la Convention sur l'affaire des colonies. Mais dans cette circonstance, puisqu'il s'est réservé à lui seul la lecture de la dénonciation, il a dû y voir qu'il ne s'agissoit pas seulement d'illégalité de pouvoirs, mais de crimes très-graves, de faits très-importans qui démontrent combien sont coupables Dufay, Garnot, Belley, Mils et Boisson.

C'est donc en vain que par leur note ils auront astucieusement cherché à éluder les questions importantes dont la dénonciation va donner la solution. Ils demandent à être entendus pour justifier de la légalité de leurs pouvoirs; nous demandons aussi d'être entendus, mais sur tous les points de la dénonciation dont nous joignons copie à cette note.

D'ailleurs ces hommes atroces ne se sont-ils pas eux-mêmes peints dans un seul trait ? N'ont-ils pas avoué les crimes dont ils se sont souillés, quand l'un deux dit, au sein même de la Convention, lors de l'énumération des crimes de Carrier, **CE N'EST QUE CELA, NOUS EN AVONS FAIT BIEN D'AUTRES A SAINT-DOMINGUE.**

Cet aveu seul, qui est celui de leurs crimes. ne suffiroit-il pas pour faire rejeter avec horreur ces cannibales du sein d'une assemblée où règnent des principes d'humanité et de justice ?

Ainsi donc ces dignes amis des Robespierre, des Thuriot, des Barère, des Prieur de la Marne, des Potérisel, ne peuvent conserver long-tems le titre et la place qu'ils ont usurpés. Jamais ils n'auroient été admis au sein de la Convention s'ils n'eussent été jugés nécessaires à ceux qui vouloient anéantir l'industrie et le commerce de la France dans les colonies comme en Europe.

C'est en vain que ces coupables prétendent que les avoir dénoncés c'est servir l'Angleterre.

Qui mieux que cette prétendue députation a servi cette puissance ennemie ? Sa seule admission au sein de la Convention n'alliénoit-elle

pas l'attachement des colons pour la République française.

N'étoit-ce pas servir l'Angleterre que de calomnier sans cesse les colons français à la tribune de la Convention ?

N'étoit-ce pas la servir encore cette puissance ennemie, que de demander pour St. Domingue des guillotines et des tribunaux révolutionnaires composés de jacobins ?

N'étoit-ce pas enfin éclairer le cabinet anglais sur les mesures à prendre quant aux colonies, en annonçant à la tribune de la Convention l'instant du départ de l'expédition de France pour St. Domingue.

Eh bien ! c'est ce qu'ont fait Dufay, Garnot, Mils, Belley et Boisson.

En vain prétendent-ils que c'est depuis qu'ils ont été nommés députés, que St. Domingue s'est conservé à la France. C'est au contraire depuis l'époque de leur prétendue nomination, que l'anglais et l'espagnol sont devenus possesseurs de divers quartiers de la partie française de St. Domingue. Avant le mois de septembre 1793, les anglais ne possédoient rien dans la colonie, c'est alors que la prétendue députation a eu lieu, c'est postérieurement que quelques

quartiers ont cru devoir réclamer la protection des Anglais contre le système dévastateur dont ces individus étoient les principaux agens. Si depuis les conquêtes des Anglais et des Espagnols se sont étendues, c'est que Dufay et consorts, rendus en France et admis à la Convention, n'ont cessé d'y répéter qu'il ne falloit pas envoyer de forces pour s'opposer aux ennemis de la France, qu'il ne falloit que des armes, des guillotines, des tribunaux révolutionnaires (1).

Que les dévastateurs africains soient restés maîtres de quelques quartiers qu'ils ont ruinés; que quelques autres aient conservé ou arboré le pavillon national; que quelques misérables villages, et non pas des places de guerre, comme on ose l'avancer, aient été enlevés aux Espagnols; certes ce n'est pas à la prétendue députation de Saint-Domingue qu'on doit, comme elle ose le dire, ces foibles succès, c'est à la propension invincible que les colons français conservent toujours pour leur mère patrie, malgré les efforts criminels de ses agens pour la leur

(1) Voyez la relation détaillée des événemens de St.-Domingue, par les députés de la partie du Nord de St.-Domingue, à la Convention nationale, page 16.

faire haïr. On doit encore ces événemens à la conduite perfide de l'Anglais et de l'Espagnol. Leurs atrocités ont ajouté à la haine que leur porta toujours le colon français. Il lui tarde, on nous l'écrit, de chasser entièrement ces ennemis abhorrés, qu'ils n'ont admis chez eux que forcément, et pour conserver leur existence, leurs propriétés.

Telles sont les causes des événemens de St.-Domingue, sur lesquels la prétendue députation n'a pu ni dû influencer en rien.

Qu'ils cessent donc, ces usurpateurs de la représentation nationale, de vouloir persuader que leur expulsion romproit le lien qui unit Saint-Domingue à la France. Leur juste punition fera, au contraire, sur les colons, l'effet que produit sur tous les Français honnêtes le châtiment des terroristes dont ils ont été trop long-tems victimes.

Il en sera de même de Dufay, Garnot, Mils, Belley et Boisson. Ne se sont-ils pas eux-mêmes placés sur la ligne des Carrier? ne se sont-ils pas signalés depuis long-tems parmi les bourreaux des colons, les exterminateurs de leurs familles, les dévastateurs de leurs propriétés? Leur impunité, leur plus long séjour dans la

Convention, ne peut donc qu'ajouter aux malheurs et à la défiance de cette classe précieuse de Français qui avoit élevé Saint-Domingue à un aussi haut degré de prospérité. Tous desirent y retourner. C'est de ces mêmes colons seuls qu'on doit attendre la réparation des pertes immenses qu'a fait la nation dans ces importantes contrées.

Mais, avant tout, que prompte justice soit faite des dévastateurs de Saint-Domingue. « *La punition des scélérats qui ont abusé de la crédulité des Nègres et des hommes de couleur, vaudra dix mille hommes à Saint-Domingue* ». C'est ce que les colons nous écrivent officiellement de Philadelphie, le 17 Germinal dernier.

Vous voyez donc, Citoyens représentans, que le but de notre dénonciation est de déterminer à Saint-Domingue l'expulsion des puissances ennemies; vous voyez qu'en réclamant contre de grands coupables, nous ménageons à la France les moyens de rallier les colons français industriels et acclimatés; de réparer par eux le tort que fait au commerce de France la privation des moyens d'échange que fournissoient les colonies. Par conséquent nous concourons évidemment à vous mettre en mesure



de concilier la raison, la justice et l'intérêt national.

Les commissaires de Saint-Domingue, députés près la Convention nationale.

Signés, VERNEUIL, PAGE, BRULLEY,
THOMAS MILLET, DUNY, DEAUBONNEAU,
CLAUSSON, SÉNAC, FONDEVIOLLES.

Paris le Messidor, an 3^{me}. de la République française!



De l'Imprimerie de LAURENS aîné, rue d'Argenteuil,
N^o. 211.

R É P O N S E

A D U F A Y,

*Sur la rétractation tardive et mensongère, relative
aux députés de la Gironde.*

D U F A Y.

LES COMMISSAIRES
de St. - Domingue députés
près la Convention nationale.

IL faut que je donne un éclaircissement sur quelques mots, non pas prononcés à la tribune, mais insérés dans un avertissement à la tête d'un ouvrage que j'ai publié il y a dix-huit mois, relativement à St.-Domingue.

Dans la relation détaillée sur les évènements malheureux de la ville du Cap par les soi-disant députés de la province du nord de St. - Domingue, (DUFAY, MILS, BELLEY) imprimée par ordre du comité d'instruction publique, relation qui est un tissu d'impostures, à l'aide desquelles ils ont trompé la majeure partie de la nation et prêtés les vues les plus perfides aux députés de la Gironde, poursuivis alors avec acharnement par Robespierre; Dufay voudroit faire croire aujourd'hui que *quelques mots* seulement sont échappés à sa plume, qu'ils sont le fruit de l'erreur, et que la rétractation tardive et hypocrite qu'il vient de publier, est plus que suffisante pour les faire oublier.

Je veux épargner dans le public , aux méchans , de m'en faire un reproche , et je veux donner une explication franche aux gens de bien qu'on auroit pu égarer.

ce moment auprès de ceux qu'il a persécutés , n'est pas une suite de la duplicité de son caractère, pour détourner s'il lui est possible l'orage près à l'écraser , en feignant de se rallier aux hommes de bien.

Je venois de deux mille lieues . . . n'ayant jamais rien été depuis la révolution , c'est-à-dire exercé aucunes fonctions publiques , n'ayant pris aucune part à aucuns des évènements de Saint-Domingue , faisant des vœux ardens pour la France , je me trouve revêtu de la confiance de mes concitoyens et député par eux à la Convention nationale.

Depuis la révolution , changeant de livrée suivant les circonstances et s'attachant toujours au parti dominant , il devint jacobin , repassa dans la colonie en mars 1792 , s'attacha à Roume , un des premiers commissaires civils , et

Pour mettre en évidence la véracité de Dufay , nous nous contenterons de copier littéralement , de citer les pages , et l'on jugera si le ton flagorneur qu'il cherche à prendre dans

Avant la révolution , Dufay étoit et est encore banqueroutier et stellionataire ; il fut mis à la prison de la Force pour excroquerie : né pour l'intrigue et voulant jouer un rôle il se fit marquis , et ce fut sous ce titre supposé qu'il parvint à tromper à Saint-Domingue une femme riche qu'il épousa , et dont il dévora la fortune.

devint son espion (1) : emploi où il développa tant de finesse, que sur la recommandation de Roume, Sonthonax et Polverel le firent, dès les premiers jours de leur arrivée à Saint-Domingue, inspecteur des frontières avec vingt-quatre mille livres d'appointement, sans compter le casuel, puis greffier en chef de l'amirauté, place qui rapporte quatre-vingts mille livres de rente.

Principal agent des commissaires civils, il fut envoyé vers le général Galbaud, lorsqu'il parut dans la colonie, pour entraver ses opérations, disposer les esprits contre lui, et préparer les malheureux évènements de la journée du 20 juin 1793. Nous avons sous les yeux, dans ce moment, la lettre de Polverel et de Sonthonax, dont Dufay fut porteur; il y est peint comme *un excellent jacobin, et l'on invite le général, à raison de cette qualité, à avoir en lui une entière confiance.*

Dufay est un des principaux agens de l'incendie du Cap et des meurtres qui ont été commis dans cette journée désastreuse; marchant à la tête des assassins, il crioit parlant aux nègres esclaves, *courage braves républicains, le pillage est à vous, n'épargnez personne, qu'ils soient tous brûlés comme des cochons.*

Il est donc faux, comme le prétend Dufay, qu'il n'a jamais exercé aucune fonction publique à

(1) Rapport de Roume, commissaire civil à l'assemblée nationale du 29 Janvier 1793, pag. 22, second paragraphe.

Saint-Domingue, puisqu'il étoit à la fois inspecteur des frontières et greffier en chef de l'amirauté. Il est donc faux, *qu'il n'a pris aucune part à aucuns des événemens de Saint-Domingue*, puisqu'il est un des principaux auteurs du massacre et de l'incendie de la ville du Cap, et qu'il n'est point étranger aux horreurs qui ont eu lieu dans toute l'étendue de la colonie, puisqu'il étoit un des membres du conseil secret de Sonthonax, Lavaux, etc.

Il est donc faux que celui qui a détruit la plus florissante colonie du monde entier, colonie qui assuroit l'abondance de l'état et la prospérité du commerce, ait jamais pu *faire des vœux ardents pour la France*; et il est également faux que sa nomination à la représentation nationale et celle de ses collègues aient été faite à son, insu, puisqu'elle sont le fruit de l'intrigue, et que Sonthonax en est l'auteur.

Depuis plus d'un an nous n'avions pas reçu à Saint-Domingue un seul des journaux de France; nous étions sans communication aucune, nous ne savions rien de ce qui s'étoit passé.

Rendu à Paris, j'interroge, tout se taisoit, on me trompoit, personne n'osoit me dire la vérité. J'arrivois depuis onze jours, dont j'en avois

Si Dufay, arrivé en France, étoit convaincu que les représentans du peuple, connus pour être les fondateurs de la liberté, et ses meilleurs défenseurs étoient chargés de fers, menacés de la mort, les autres déjà immolés; rien peint-il mieux la lâcheté et la férocité de son caractère, que la conduite qu'il tint dans cette cir-

passé cinq ou six en prison, je voyois ceux que j'avois connu de réputation pour les fondateurs de la liberté, et ses meilleurs défenseurs, chargés de fers, et menacés de la mort, les autres déjà immolés, une partie de la France incarcérée, l'autre prête à l'être; je ne savois que penser, que faire.

où une partie de la France étoit incarcérée, l'autre prête à l'être, qu'il falloit augmenter le nombre des victimes, se servir contre eux du glaive de la calomnie, poursuivre par tous les moyens de persécutions possibles, des malheureux échappés à ses fureurs; devenir pour les perdre, un des plus zélés suppôts des Robespierre, des Saint-Just, des Prieur de la Marne, des Thuriot, des Cambon, etc. etc. Se lier avec les Hébert, les Chaumette, et la commune conspiratrice, qui seconda si bien ses vengeances en faisant incarcérer les colons sur toute l'étendue de la république, et Dufay ose vous dire qu'il ne savoit QUE PENSER, QUE FAIRE!

J'imaginai d'abord qu'il ne falloit pas choquer l'opinion des gouvernans, et vous savez qu'à l'époque de pluviose de l'an II (vous vous

constance : il s'élève contre eux, se réunit à leurs bourreaux, et quoiqu'il dise maintenant qu'il soit convaincu de leur innocence, il chercha cependant à les accabler, en faisant distribuer avec profusion un écrit où il les peint des plus noires couleurs.

Etoit-ce au moment
 Quel aveu ! il falloit
 plaire à des monstres qui
 couvroient la France
 de deuil ? C'est par
 cette raison sans doute
 que, loin de choquer

en souvenez tous), il leur opinion, Dufay, falloit bien leur plaire. Mils, Belley, Garnot, Boisson s'efforcèrent de capter leur bienveillance en destinant à la mort les colons courageux venus en France pour les accuser, les poursuivre, et qu'ils eurent le secret de faire jeter dans les fers, en leur supposant les crimes dont ils étoient seuls coupables.

Je le répète, ces mots ne furent point prononcés à la tribune, ils furent seulement intercallés dans un avertissement. Mais des hommes, que la raison défend de qualifier avec des injures, ont osé les citer et les répéter comme pour en faire un appui de leurs accusations contre les députés de la Gironde.

Dufay prétend que ces mots ne furent point prononcés à la tribune, qu'ils furent intercallés dans un avertissement; j'ouvre la relation détaillée de Dufay, et je lis.

»(Pag. 11.) *Les Brisotins, les Girondins, qui d'abord avoient professé les grands principes pour se populariser, se sont ligués avec nos ennemis pour trahir....* «

Pour se faire aimer du peuple, il falloit parler son langage, et c'est ce qu'ils firent; ils défendirent la cause des mulâtres plutôt par amour-propre et par haine pour Barnave, que par l'honorable sentiment d'humanité, COMME L'A FAIT ROBESPIERRE.

Après avoir démasqué la faction dominante qu'il avoit attaquée, combattue et renversée, uniquement pour prendre sa place, alors il ne consulta plus que

son intérêt ; et , jaloux de gouverner , il se vendit à la cour , promit de servir sa cause , et établit son système de domination , d'accord avec ses complices.

» (Page 14). Les intrigans brissotins , girondins et autres , qui avoient voulu servir la cour , n'avoient plus rien à désirer. Il y avoit lieu de croire ou que tout réussiroit au gré de ses desirs , c'est-à-dire , que le parti de la cour triompheroit , ou qu'au moyens des germes de division qui avoient été si bien distribués , il ne se feroit rien du tout ; ce qui , d'une autre manière , étoit servir la cour..... »

» C'est le même parti qui a sacrifié les hommes de couleur qu'il avoit servi dans les commencemens de la révolution ; et , si ce parti n'avoit pas été démasqué , nous étions perdus sans ressource..... »

« (Page 17.) Vos délégués ont déporté des agitateurs ; les intrigans que vous avez punis , qui ne vouloient pas sauver Saint-Domingue , les ont protégés , si - non ouvertement , au moins , comme ils étoient ligués avec tous vos ennemis , ils n'ont pas voulu faire punir ceux qui étoient leurs agens , ou les agens de leurs complices..... »

» De-là sont venus successivement tous nos maux , parce que l'impunité encourage le crime. Ces meneurs , ces soi-disant directeurs de la révolution , étoient bien éloignés de faire punir les factieux qui favorisoient leurs projets perfides ; ils se sont même ligués à l'époque du fédéralisme avec tous les colons ou négocians aristocrates et royalistes , dans nos principales villes de commerce. »

» (Page 19.) Pour mettre le comble à tous ces crimes , la coalition des fédéralistes avoit eu soin de

nous envoyer, à Saint-Domingue, Galbaud. . . c'est à lui, c'est à ce monstre, et sans-doute à Brissot et à tous ses complices, qui l'étoient de Dumouriez, à qui nous devons toutes les calamités dont vous allez voir l'affreux tableau. »

Comment Dufay persuadera-t-il maintenant qu'à son arrivée de Saint-Domingue, il étoit tout-à-fait étranger aux prétendus évènements qui s'étoient passés en France, puisqu'à peine rendu à Paris, il se porte le délateur des députés de la Gironde, qu'il développe leurs intrigues avec la cour, les représente comme fédéralisé avec les Colons et les négocians des départemens, et comme protégeant le système des agioteurs de Saint-Domingue déportés par Polverel et Sonthonas? Ce ne sont point *des mots intercallés dans un avertissement*, comme il le prétend; c'est une accusation motivée, des plus graves, et dans quel tems se la permet-il? dans le moment où ils étoient tous sous le couteau de Robespierre.

Je viens les rétracter franchement. *Je dis aujourd'hui à mes collègues j'ai été trompé, il n'est pas d'homme au monde dont le bon sens soit à l'abri de l'être.*

Dufay n'a point été trompé comme il le prétend, et s'il s'est déterminé après dix-huit mois à cette prétendue rétractation, c'est que les évènements sont changés. Le premier prairial dernier, il ne pensoit point à la faire. Suivez sa conduite avec quelque attention depuis son admission à la Convention nationale, et vous serez convaincu de cette vérité. Si la ter-

reur reprenoit le dessus, il se dédomageroit bientôt par de nouveaux crimes, de la contrainte que lui impose maintenant la raison, la justice et la probité.

J'ai commis une erreur d'après de faux rapports et de bonne foi. Combien de gens en ont commis de plus grandes et ne les ont pas avoués, d'une manière aussi franche et aussi solennelle.

Jamais la bonne foi et encore moins la franchise n'ont habitées chez Dufay; s'il cherche dans ce moment à emprunter leur langage et à capter la bienveillance de ceux qu'il a si ouvertement persécutés; je le répète, c'est que les tems ne sont plus les mêmes, c'est que sa mémoire lui met sans cesse devant les yeux le hideux tableau de sa conduite et qu'il craint que la justice nationale lente à le punir ne l'atteigne à la fin.

Au reste, je voyois bien la faction qui dominoit, et que je ne pouvois rien faire pour les Colonies, sans la ménager, sans l'enchaîner. J'étois d'autant plus embarrassé que j'avois à dire sur les Colonies ce qu'avoient dit les députés de la Gironde.

La faction qui dominoit étoit les anciens comités de gouvernement avec lesquels Dufay étoit d'accord; pour les enchaîner il falloit se rendre leurs complices, se montrer encore plus féroce qu'eux, et par une suite de sa conduite à Saint-Domingue, seconder leurs forfaits les surpasser même. Livrer la colonie toute entière au pouvoir de l'ennemi, en empêchant que l'on y porta les secours deman-

des avec instance par les colons et leurs commissaires ; assurant la convention que des jacobins les plus fortement prononcés et des guillotines suffisoient seuls pour la maintenir à la France.

J'avois déjà été incarcéré comme un girondin. Lorsque Dufay, Mils et Belley vinrent à Paris, les colons réunis les signalèrent au comité de sûreté générale, comme les satellites de Sonthonax et de Polvérel, qui avoient couvert de deuil ces riches contrées par les assassinats, les vols et incendies qu'ils avoient commis ou fait commettre ; ces motifs seuls déterminèrent le comité à s'assurer de leurs personnes. Belley l'affricain, et Mils l'anglois ne pouvoient être considéré comme les amis des victimes du 31 mai ; ce fut donc pour d'autres raisons que l'on disposa de leur liberté.

Robespierre les fit bientôt élargir, puis admettre au sein de la Convention pour se populariser davantage. Les partisans de son affreux système, c'est-à-dire, les égorgés devinrent leur appui, et firent cause commune avec eux. Dès ce moment la vérité fut repoussée de l'enceinte, où dans tous les tems elle devrait trouver un sur asyle ; les colons furent poursuivis, incarcérés, St.-Domingue fut perdue pour la France, et le commerce anéanti.

Je voyois que les hommes qui avoient perdu les colonies et avoient ac- Ceux qui ont perdu nos colonies sont les hommes que nous ne

eusé les députés de la Gironde de les avoir perdues alloient me poursuivre, alloient poursuivre la députation de St.-Domingue en masse ; il falloit bien écrire un peu en leur langue pour ce faire lire,

cessons de poursuivre depuis 1791, et à la tête desquels figurent Blanchelande, Roume, St.-Léger, Sonthonax, Polverel. Lavaux, Dufay, Mils, Belley, Garnot, Boisson, etc. Ce sont eux que nous n'avons cessé de dénoncer, même dans les fers, à la Convention nationale, aux comités de gouvernement, avec la fermeté d'hommes probres, incapables de composer avec la vérité ; nous les dénoncions encore au moment même où nous étions bien instruits que nos heures étoient comptées, et que nous devions périr sur l'échaffau. Ce sont eux que nous ne cesserons de poursuivre, jusqu'à ce qu'ils soient atteints du glaive de la loi, parce que les crimes dont ils se sont rendus coupables, commandent impérieusement ce grand exemple de sévérité.

Est-ce qu'on pouvoit dire la vérité toute entière ?

Oui..... l'homme de bien ne sait point transiger avec ses devoirs, et périr, en les remplissant, est le triomphe de la vertu.

Mais dans quel temps, où, Dufay a-t-il dit, je ne dis pas *la vérité toute entière*, mais quelques mots de vérité ; lui, dont les lèvres ne s'ouvrent que pour proférer le mensonge, dont l'intrigue, l'avarice, l'ambition sont les passions favorites, et qui, pour les satisfaire, se fait un jeu de la calomnie.

Je voulois sauver les Colonies; je voulois remplir mes devoirs, mes sermens, rendre un grand service à ma patrie. Chargé d'une si grande cause, il ne m'étoit pas même permis de me sacrifier.

le poignard des assassins. Après avoir pillé et incendié leurs propriétés, il vint en France pour y persécuter de nouveau ceux qui s'y étoient réfugiés; il les fait incarcérer, en attendant le moment favorable où il pourra s'en débarrasser pour toujours. Si ce sont-là les devoirs qu'il s'est imposé, les sermens qu'il a juré de remplir, il faut avouer qu'il n'a pas dépendu de lui qu'ils ne fussent religieusement exécutés.

Le grand service qu'il vouloit rendre à sa patrie, étoit sans doute d'empêcher que l'on envoyât dans ces contrées les forces capables de les rétablir, et c'est ce qu'il a fait. Anéantir le commerce de France; d'accord avec les conspirateurs dont il faisoit nombre, faire triompher celui d'une puissance ennemie; s'efforcer d'établir la sienne dans le nouveau monde sur les débris de son ancienne opulence, étoit le but de toutes ses intrigues.

Je me suis dit: qu'importe par quelques gens, pourvu que le bien se fasse.

Quoi! Dufay vouloit sauver les Colonies, et, d'accord avec *Sonthoux et Polverel*, il faisoit massacrer sur les lieux ses véritables défenseurs? il les faisoit déporter, les contraignoit de fuir, en les tenant sans cesse sous

L'intimité qui régnoit entre lui et les buveurs de sang que la Convention nationale vient de

proscrire ou punir de mort, ne permet pas de douter de ce qu'avance Dufay. Oui sans doute, les gens et les moyens à employer quels qu'ils fussent lui étoient indifférens, pourvu qu'ils servissent ses vues ambitieuses.

Voilà ce que j'ai pensé, L'ame de Dufay se
voilà ce que j'ai fait, peint il est vrai toute
voilà mon ame à nud. entière dans son écrit.

La basesse, la ruse, la lâcheté, l'hypocrisie, la crainte y sont tour à tour en évidence, et il étoit difficile qu'il crayonnât des traits plus ressemblans.

Mais, citoyens collè- Il y a dix-huit mois;
gues, la manière la plus les députés de la Gi-
convenable de venger les ronde, d'après Dufay,
vrais amis, les fonda- étoient les principaux
teurs de la liberté, c'est machinateurs du boul-
moins de s'attacher à les verserement de toutes les
justifier sur les colonies, antilles, les colons, les
et à faire leur éloge que négocians des départe-
montrer, de signaler avec mens, les agitateurs à St.-
des faits et des preuves Domingue, déportés par
matérielles, de désigner Polverel et Sonthonax,
solemnellement les vérita- étoient fédéralisés avec
bles auteurs des maux eux, et protégés par eux;
dont on les a injuste- Il offre aujourd'hui d'en
ment accusés, c'est ce désigner d'autres, com-
que je ferai. me si les véritables au-
teurs de ces affreux désastres n'étoient pas connus depuis long-tems. Nous venons de signaler dans cet écrit les principaux chefs : les pièces matérielles que Dufay offre de produire sont entre nos mains, et nous n'attendons que le moment

où nous pouvons les présenter pour les confonder.

L'intérêt que vous prenez à la chose publique, l'examen, la justice que vous devez à la mémoire de nos malheureux collègues, me sont un sur garant que vous m'entendrez un de ces jours, seulement pendant une demi-heure ou trois - quarts d'heure. Ce n'est pas trop de tems pour connoître de grandes vérités.

Depuis dix-huit mois Dufay est admis au nombre des députés, et c'est-à présent seulement, c'est après avoir tout détruit, qu'il vous demande une demi-heure ou trois - quarts d'heure d'entretien, pour vous faire connoître, dit-il, de grandes vérités. Viendra-t-il en plein sénat s'accuser lui-même, ainsi que ses

complices ? et feignant un repentir simulé, s'efforcer de désarmer le bras de la justice et implorer votre pitié ; ou bien en fourbe consommé, veut-il par un autre roman ajusté avec art, essayer s'il pourra encore, ainsi qu'il l'a fait en pluvios de l'an deux, surprendre votre religion.

Cela importe au salut public. Je dois vous le dire, pour ma responsabilité envers la France, qui, un jour demandera compte à ceux qui n'auront pas dit ou voulu entendre la vérité.

intrigues mises en mouvement pour les détruire ne seront plus un mystère. La vérité revenue de

Oui nous croyons que la France demandera un jour un compte sévère à ceux qui ont été chargés par elle de la prospérité de son commerce et de ses colonies ; alors toutes les

l'exil où elle a resté si long-tems captive , pourra se faire entendre : et si , à cette époque , Dufay existoit encore , sa prétendue responsabilité seroit mise je crois à une rude épreuve , non pour avoir voulu la dire , mais pour l'avoir constamment altérée.

Les Commissaires de Saint - Domingue¹, députés près la Convention nationale ,
VERNEUIL , PAGE , BRULLEY ;
DEAUBONNEAU, THOMAS MILLET,
CLAUSSON, SENAC, FONDEVIOLLES , DUNY.

Paris , 7 Messidor , an troisième de la République française.

mai 1795.



